

# Rapport annuel des Nations Unies sur les résultats dans les pays - Modèle standard

---

Février 2015



# Structure proposée

## Avant-propos

L'avant-propos est facultatif. Il est généralement rédigé par le Coordinateur résident, mais peut être également préparé conjointement par le Coordinateur résident et un homologue gouvernemental de haut rang<sup>1</sup> et vise à mettre en exergue des exemples de collaboration et à remercier les partenaires.

## Résumé analytique (2 pages)

Le résumé analytique présente une vue d'ensemble du rapport.

## Principales tendances en matière de développement (2-4 pages s'il s'agit de l'ensemble du rapport; ½-1 page pour chaque pilier/effet)

Sur la base des contributions des groupes axés sur les résultats et des examens réguliers des pays, cette section identifie les principales évolutions aux niveaux social, économique et politique qui pourraient avoir une influence sur la mise en œuvre du Programme unique, y compris les principaux indicateurs du développement. Elle peut également présenter les évolutions résultant du déploiement de grandes stratégies nationales, de choix budgétaires, de politiques et de réformes législatives, y compris celles découlant d'obligations/de mécanismes internationaux en matière de droits de la personne. Le rapport peut comporter une seule section sur les principales tendances en matière de développement, ou plusieurs petites sections pour chacun des piliers/effets.

## Résultats du Programme unique (2-3 par effet)

S'appuyant sur les contributions des groupes axés sur les résultats, cette section identifie les progrès collectifs du système des Nations Unies pour le développement vers la réalisation des effets du Programme unique. Elle présente également des réalisations concrètes, y compris celles découlant de la mise en œuvre de plans de travail conjoints. La contribution des extrants à l'atteinte des objectifs nationaux doit également être présentée. Le rapport peut également décrire des contributions (humaines) réelles le cas échéant, en mettant l'accent sur la valeur ajoutée apportée par les partenariats et la collaboration entre les organismes et les secteurs.

## Résultats d'« Unis dans l'action » (1 page)

Cette section présente de façon succincte les progrès réalisés dans le déploiement de la Stratégie relative aux activités opérationnelles et ses effets, y compris les principaux chiffres et données. Les pays ne disposant pas d'une stratégie relative aux activités opérationnelles fourniront un aperçu des résultats des services communs et/ou des initiatives de partage de locaux.

## Résultats d'« Unité dans la communication » (1 page)

Cette section présente de façon succincte les activités menées conjointement en matière de communication et de promotion de la mise en œuvre du Programme unique.

## Présentation des éléments financiers

Cette section présente le Cadre budgétaire commun, y compris les informations relatives aux dépenses estimées, dans l'idéal, lorsque cela est possible, regroupées par pilier, effets et organisme. Elle peut contenir des informations sur les principaux bailleurs de fonds, y compris sur les contributions gouvernementales, le cas échéant. Elle peut également présenter des informations financières sur le Fonds unique. Un tableau simplifié incluant des chiffres tirés de l'Annexe I et présentant le budget planifié, les dépenses effectives au niveau des effets et la répartition par organisme pourra être inclus ici.

---

<sup>1</sup> En particulier, lorsqu'il existe un Comité d'orientation conjoint.

### **Enseignements tirés et perspectives (1-3 pages)**

S'adressant au principal public cible de ce rapport, cette section présente les défis, les risques et les hypothèses, les goulots d'étranglement dans la mise en œuvre et les leçons tirées, ainsi que la manière dont il en sera tenu compte l'année suivante. Elle s'appuie généralement sur les contributions des groupes axés sur les résultats. Le rapport peut comporter une section unique présentant l'ensemble des défis et des leçons tirées ou de courtes sections distinctes présentant les défis et les enseignements de chaque pilier/effet sous les sections « Unis dans l'action » et « Unité dans la communication ».

**Annexe : Progrès réalisés par rapport au Cadre de résultats du Programme unique** (voir le tableau ci-dessous)

Cette annexe comporte un tableau dans lequel figurent les données les plus récentes concernant les indicateurs convenus en matière d'effets et d'extrants. Ce tableau est présenté de manière simple afin de permettre son adaptation et sa personnalisation dans le cadre de ce rapport. Le système de suivi des résultats en ligne du PNUAD/Programme unique, le cas échéant, peut être utilisé pour remplir le tableau de cette annexe. Lorsque le PNUAD comporte un grand nombre d'indicateurs, l'Équipe de pays des Nations Unies peut décider de limiter le nombre de ceux qui figureront dans le tableau.

Résultats	Entité(s) contributrice(s)	Indicateur (y compris référence et cible)	Moyens de vérification	Valeur de l'indicateur <sup>2</sup>	Budget prévu	Dépenses
Effet 1		Indicateur a				
		Indicateur b				
		Indicateur c				
Extrant 1.1		Indicateur a				
		Indicateur b				
Extrant 1.2		Indicateur a				

<sup>2</sup> L'Équipe de pays des Nations Unies peut décider d'utiliser des codes couleur selon le résultat atteint : conforme au plan (vert), partiellement conforme au plan (jaune), pas de progression (rouge). Ce système s'avère utile, en particulier lorsque le cadre de résultats présente les objectifs annuels. Sinon, une colonne supplémentaire peut être ajoutée afin d'inclure un résumé des progrès réalisés.

## Bonnes pratiques et ressources

Le Rapport annuel des Nations Unies des résultats dans les pays est une composante essentielle des Procédures opérationnelles standard pour les pays adoptant l'approche « Unis dans l'action ». Il s'adresse en priorité au public national du pays concerné et dans un second temps à un public extérieur, notamment le siège et les bureaux régionaux du système des Nations Unies. Les Équipes de pays des Nations Unies définissent elles-mêmes plus en détail le public visé à l'échelle du pays, qui peut inclure le gouvernement, la société civile, les partenaires au développement internationaux et le grand public de manière générale. L'objectif consiste à présenter les résultats par le biais d'un aperçu consolidé des progrès réalisés et d'informer la prise de décision.

- D'après ces Procédures opérationnelles, le Rapport annuel des Nations Unies des résultats dans les pays devrait normalement remplacer les différents rapports individuels des organismes, des fonds et des programmes. Il est entendu que la réalisation de cet objectif est souhaitable à court terme, jusqu'à ce que les grands problèmes de nature systémique soient résolus. S'il n'est pas possible de procéder à ce remplacement, il est recommandé d'utiliser le Rapport annuel des Nations Unies des résultats dans les pays comme modèle pour les rapports des différents organismes.
- Le rapport peut également remplacer les rapports des différentes entités présentés au gouvernement et aux bailleurs de fonds. L'Équipe de pays des Nations Unies a la possibilité d'adapter le modèle pour répondre notamment à certaines exigences particulières au gouvernement et aux bailleurs de fonds qui pourraient s'appliquer au contexte particulier du pays.
- La section Résultats du Programme unique du Rapport annuel des Nations Unies des résultats dans les pays peut être insérée directement sous la section « État d'avancement des résultats du Programme unique/PNUAD » du Rapport annuel des CR.
- Les données essentielles relatives à la cohérence au sein de l'ONU et son impact sur le développement peuvent être extraites du Rapport annuel du CR.
- Dans les pays en situation de crise ou sortant d'une crise, les possibilités de consolidation des rapports établis par les divers acteurs du système de l'ONU (humanitaires/politiques/forces de maintien de la paix) doivent être étudiées, lorsque cela est possible et s'avère adéquat.<sup>3</sup>
- Les Équipes de pays des Nations Unies peuvent faire appel à des partenaires et des bailleurs de fonds locaux pour établir le rapport.
- La section Présentation des éléments financiers fournit des données financières de base et doit être basée sur les rapports du plan de travail commun annuel/du cadre budgétaire commun annuel établi par les groupes axés sur les résultats. Lorsque les données financières de l'année concernée ne sont pas disponibles, des estimations les plus précises possible doivent être fournies et mises à jour lorsque les chiffres finaux deviennent disponibles. Les estimations doivent être basées sur les dépenses effectives. Les informations relatives aux dépenses du plan de travail commun sont fournies par les organismes au sein des groupes axés sur les résultats.
- Le Rapport annuel des Nations Unies des résultats dans les pays constitue le rapport annuel factuel du Fonds unique; il est complété par le rapport financier du Fonds unique qui est établi par le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multi-bailleurs de fonds en mai. Le rapport financier du Fonds unique peut également être annexé au rapport. Si la publication du rapport est envisagée avant mai, un lien vers la section concernée du site Web du Bureau du Fonds d'affectation spéciale multi-bailleurs de fonds peut être ajouté.
- Vous pouvez consulter des exemples de Rapports annuels des Nations Unies des résultats dans les pays [ici](#).

### Présentation basée sur des éléments probants

- Le rapport doit être basé sur des éléments probants et éviter de porter sur des contributions et des activités secondaires. Il doit se fonder sur les données nationales auxquelles ont accès les groupes axés sur les résultats, y compris sur la base d'un suivi en temps réel. Les groupes axés sur les résultats doivent s'efforcer d'utiliser des données qui ont été validées, notamment en faisant appel à des partenaires nationaux.

---

<sup>3</sup> Veuillez également vous référer à la [politique d'évaluation et de planification intégrées des Nations Unies](#) et son [manuel](#) (voir section IV), ainsi que [les conseils pour le suivi de la réponse humanitaire](#).

- L'établissement du rapport constitue l'occasion d'harmoniser les systèmes et les calendriers de suivi et d'évaluation nationaux. Pour ce faire, l'Équipe de pays des Nations Unies doit déterminer quel est le meilleur moment pour établir et soumettre le rapport.

### Approche axée sur les résultats

- Le rapport est axé sur les résultats, en ce sens qu'il donne la priorité au niveau des effets, à savoir le changement institutionnel ou comportemental. Le rapport de cause à effet clair entre les principales activités (si elles existent), les extrants, les effets et leur impact doit être restitué dans le descriptif du rapport. Le rapport évite de mettre l'accent sur les processus.
- Concernant l'état d'avancement, les contributions particulières à chacune des entités au niveau des activités ou des réalisations peuvent être présentées dans le descriptif.
- Une formation et/ou un accompagnement prodigué de façon conjointe doivent être régulièrement organisés en vue de promouvoir l'approche axée sur les résultats de l'établissement des rapports, par exemple par les groupes de Suivi et évaluation ou le bureau du CR.
- Ressource : [Guide de gestion axée sur les résultats du GNUD](#)

## Lisibilité des rapports

- Tout en maintenant la priorité sur les résultats et les éléments probants, le rapport doit demeurer concis, éviter les répétitions entre les sections et être rédigé en langage non technique dans la mesure du possible.
- Les acronymes doivent être évités autant que possible. Les acronymes des membres de l'Équipe de pays des Nations Unies peuvent être définis au début du rapport.
- Le rapport doit comporter un nombre adéquat de photos accompagnées de légendes. Il peut contenir des graphiques, des citations et des encadrés illustrant des témoignages de réussite.
- Les Équipes de pays des Nations Unies sont invitées à traduire le rapport dans la/les langue(s) nationale(s) et à garantir une mise en page et une impression de qualité professionnelle.
- Ressource : [Manuel de rédaction et d'édition de l'Organisation des Nations Unies](#); [Manuel de style du GNUD](#)